Registre Public d'Accessibilité

Site d'Aixe-sur-Vienne

Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle
ESRP de l'APSAH
17 Route de Rignac
87700 AIXE-SUR-VIENNE
05 55 70 23 84
esrp@apsah.asso.fr

Etablissement et Service de PréOrientation
ESPO de l'APSAH
17 Route de Rignac
87700 AIXE-SUR-VIENNE
05 55 70 23 84
espo@apsah.asso.fr

Ce registre public d'accessibilité a pour objectif d'informer le public (usagers et salariés) du niveau d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations. Il précise les dispositions prises pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu. C'est un outil de communication entre l'établissement et son public.

Ce registre est mis à la disposition de tous à l'accueil de l'établissement et sur son site internet :

1- Fiche d'identité de l'APSAH / informations générales

Organisme gestionnaire

GOUVERNANCE

Raison sociale	Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés - APSAH
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Adresse du Siège	17 Route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE
Téléphone	05.55.70.23.84
Mail	info@apsah.asso.fr
Adresse du site internet	https://www.apsah.asso.fr
Nom et titre du représentant légal	M. BOUHET François, Président

DIRECTION GENERALE

Direction du Pôle Administratif et Financier	Mme VOISIN Karine
Téléphone	05 55.70.15.29
Mail	kvoisin@apsah.asso.fr

Direction du Pôle Formation/Insertion	Mme ROUFFIGNAC Christelle
Téléphone	05.55.70.15.30
Mail	crouffignac@apsah.asso.fr

Direction du Pôle Travail Adapté	Mme BARRET Chrystèle
Téléphone	05.55.77.14.23
Mail	cbarret@apsah.asso.fr

Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle – ESRP

Nom de l'établissement Type d'établissement /de service agréé	Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle - ESRP
Statut	Etablissement médico-social article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Adresse de l'établissement	17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE
Téléphone	05.55.70.23.84
Mail	esrp@apsah.asso.fr
Nom et titre du dirigeant professionnel	Mme ROUFFIGNAC Christelle, Directrice du Pôle Formation/Insertion
N° FINESS	87 000 076 7
N° SIRET	775 716 327 000 17
N° APE	8810C
N° d'agrément	748870032587
Date d'autorisation initiale	10 décembre 1969
Date renouvellement de l'autorisation	20 juillet 2018

Etablissement et Service de Préorientation - ESPO

Nom de l'établissement Type d'établissement /de service agréé	Etablissement et Service de Préorientation
Statut	Etablissement médico-social article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Adresse de l'établissement	17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE
Téléphone	05.55.70.23.84
Mail	espo@apsah.asso.fr
Nom et titre du dirigeant professionnel	Mme ROUFFIGNAC Christelle, Directrice du Pôle Formation/Insertion
N° FINESS	87 000 914 9
N° SIRET	775 716 327 00108
N° APE	8810C
N° d'agrément	748870032587
Date d'autorisation initiale	3 mai 1994
Date renouvellement de l'autorisation	20 juillet 2018

2- CADRE REGLEMENTAIRE

a) Textes de référence

• Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
• Loi n°2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014
• Le décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 impose aux ERP, y compris les ESSMS, d'élaborer et de mettre à disposition du public un registre précisant les dispositions prises pour assurer l'accès aux personnes handicapées.
• L'arrêté du 19 avril 2017 définit son contenu et les modalités de diffusion (consultable sur place et/ou en ligne).

b) Etablissement Recevant du Public

« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.
Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel » (Article R143-2 du Code de la Construction et de l'habitation).

c) Etat de la conformité de l'établissement

Etablissement :	Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle
Catégorie d'ERP :	4ème catégorie : jusqu'à 300 personnes
Type d'ERP : **(Selon l'arrêté du 25 juin 1980, article GN1)**	Type Rh et N : Etablissement d'enseignement et formation avec locaux d'hébergement (internat) et locaux de restauration intégrés.
Situation au regard de la réglementation :	Établissement bénéficiant d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

► L'ESPO étant accueilli dans les locaux de l'ESRP, il n'est pas soumis à une classification particulière. La classification de l'ESRP s'étend alors à l'ESPO.

3- PRESTATIONS FOURNIES

L'APSAH œuvre depuis 1925 pour la promotion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

L'association, dite « Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés (APSAH) », a été fondée le 1er juillet 1925 et reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'État du 27 mai 1932. Elle relève du secteur médico-social privé à but non lucratif. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 24 membres bénévoles.

Son objet associatif, défini à l'article 1er de ses statuts, est de :

« Faciliter aux personnes aveugles, déficientes visuelles et à toutes les personnes handicapées, l'apprentissage et l'exercice d'une profession leur permettant d'améliorer par le travail leur situation matérielle et morale. Elle contribue à l'accompagnement de ces personnes en vue de leur insertion sociale et de leur employabilité. »

L'APSAH est organisé autour de **trois pôles d'activités** :

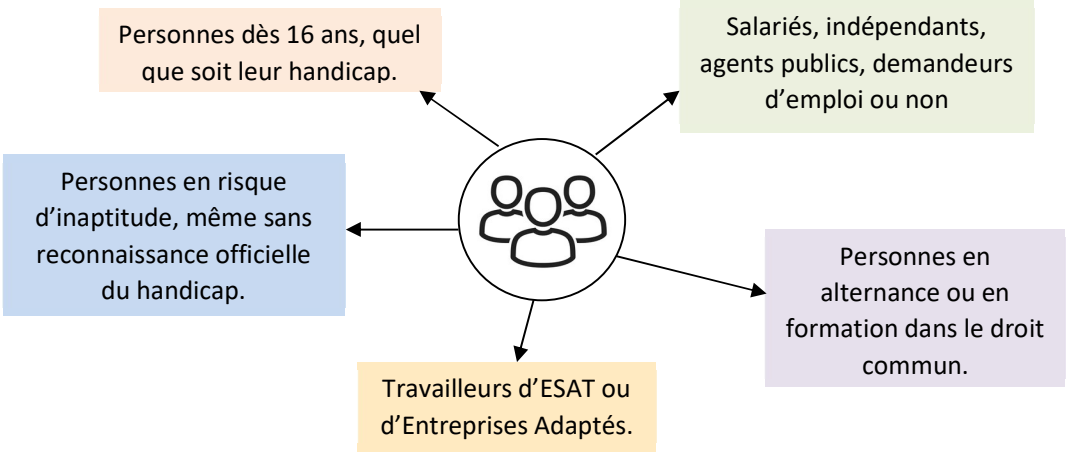
- Le Pôle Administratif et financier.
- Le Pôle Formation / Insertion.
- Le Pôle Travail Adapté.

a) Les prestations de l'Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle

- <u>Action / missions</u>

L'ESRP est une structure d'insertion par la formation où l'accompagnement des personnes en situation de handicap, dès l'âge de 16 ans, est organisé de manière individuelle dans le respect du projet personnel et en prenant en considération les questions médicales, psychologiques et sociales.
Les missions et prestations s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap. De fait, chaque personne handicapée bénéficie du droit à la compensation de son handicap, à une préparation et/ ou à une formation qualifiante et à un accompagnement médico-social adaptés, leur garantissant les meilleures chances d'insertion professionnelle.

- <u>Le public</u>



L'ESRP accompagne des travailleurs, quel que soit leur statut ou leur profession, des personnes en recherche d'emploi, à partir de 16 ans, quel que soit le handicap et notamment le handicap sensoriel, reconnues travailleurs handicapés, en cours de reconnaissance, ou exposées à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions.
Il s'adresse plus spécifiquement aux personnes dont l'accès ou le retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement médico-psycho-social et professionnel adapté à leur situation de handicap.

Les personnes peuvent solliciter la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de leur département de résidence pour une orientation vers un ESRP.
Ensuite, quel que soit leur lieu de résidence sur le territoire français, elles pourront accéder aux prestations et services de l'ESRP qui correspondra le mieux à leurs besoins.

- Les locaux

L'établissement de 12 000 m², construit en 1970 sur un terrain d'environ 7 hectares, est implanté en zone rurale, à 2,5 km du centre-ville d'Aixe-sur-Vienne et à 12 km de Limoges. Aujourd'hui, le site accueille l'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle ainsi que l'Établissement et Service de Préorientation. Le bâtiment principal, composé de quatre niveaux, est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le siège de l'APSAH et ses fonctions supports sont également installés sur le site.

- Les dispositifs et formations qualifiantes

L'ESRP propose des dispositifs préparatoires variés qui visent à remettre à niveau les connaissances, remobiliser les capacités, définir et valider un projet professionnel, et acquérir des outils de compensation. L'objectif global est de favoriser l'autonomie, soutenir la motivation, consolider la pertinence des projets de formation et sécuriser les parcours.

DISPOSITIFS	DURÉES	OBJECTIFS
Préparatoire avec orientation prédéfinie	22 semaines	Confirmer un projet de formation professionnelle
Préparatoire généraliste	22 semaines	Remobiliser les potentiels d'apprentissage et travailler un projet socio-professionnel
Préparatoire renforcée	10 mois	Renforcer les capacités de compréhension et de réflexion (FLE, ARL, médiation des apprentissages…)
Plateau d'Autonomie pour Déficients Visuels	44 semaines	Accéder à une autonomie dans sa vie sociale, sa formation et le monde du travail
Transition Jeunes	44 semaines	Accompagner vers la vie active en proposant un accompagnement global par projet. Transition Jeunes se veut un espace ressource où vivre des expériences en lien avec ses centres d'intérêts afin de faire émerger un projet professionnel.
Dispositif de Formation Accompagnée (DFA)	A définir en fonction de la formation et du	Le Dispositif de Formation Accompagnée (DFA) permet aux personnes en situation de handicap de suivre une formation de droit commun, dans un organisme de

	besoin d'accompagnement	formation classique, tout en bénéficiant de l'expertise et de l'accompagnement de l'ESRP de l'APSAH. Il s'agit d'une modalité « hors les murs », souple et inclusive, pensée pour sécuriser les parcours et favoriser la réussite de chacun. La prestation s'adresse aux personnes reconnues en situation de handicap (RQTH), disposant d'un projet de formation validé, nécessitant un accompagnement ou des adaptations spécifiques, et bénéficiant d'une notification de la MDPH.

FORMATIONS	DURÉES	DIPLÔMES/NIVEAUX
Agent Magasinier	10 mois	Titre professionnel de niveau 3 + CAP Opérateur Logistique + CACES catégorie 1, 3 et 5
Auxiliaire en Prothèse Dentaire	21 mois	Titre professionnel de niveau 3
Agent De Reconditionnement Numérique	10 mois	Titre professionnel de niveau 3
Ouvrier(ère) de production horticole	10 mois	Titre professionnel de niveau 3, CAPA des métiers de l'agriculture-option productions florales et légumières
Chargée d'Accueil et de Gestion Administrative	12 mois	Titre professionnel de niveau 4
Secrétaire comptable	12 mois	Titre professionnel de niveau 4

b) Les prestations de l'Etablissement et Service de PréOrientation

- Action / missions

Objectif de la préorientation :
Un stage de préorientation vise à aider la personne à construire ou clarifier son projet professionnel, tout en lui redonnant confiance grâce à une participation active à chaque étape de l'accompagnement.

Organisation du dispositif :
Le dispositif se structure en trois phases distinctes :

- Phase d'exploration : analyse globale de la situation du stagiaire et adaptation individualisée du parcours.
- Phase d'investigation : élaboration d'hypothèses d'orientation, recherche d'informations et identification des structures ou formations pertinentes.
- Phase de vérification : périodes d'immersion en entreprise et validation du projet professionnel.

Évaluations pluridisciplinaires :

- L'évaluation des capacités et compétences : bilan des acquis scolaires, capacités manuelles, compétences professionnelles mobilisables et critères d'employabilité.
- L'évaluation cognitive : détermination du profil cognitif (raisonnement, analyse, mémoire, exploration visuelle, etc.) en vue d'une orientation adaptée.
- Le bilan d'ergothérapie : évaluation fonctionnelle (mobilité, préhension, coordination, sensibilité, autonomie dans les actes de la vie quotidienne).

Durée :

La durée maximale du stage de préorientation est fixée à 14 semaines.
Les périodes d'entrée sont programmées en septembre, novembre, février et avril.

Pré-accueil :

Un pré-accueil est organisé à réception de la notification MDPH. Il permet :

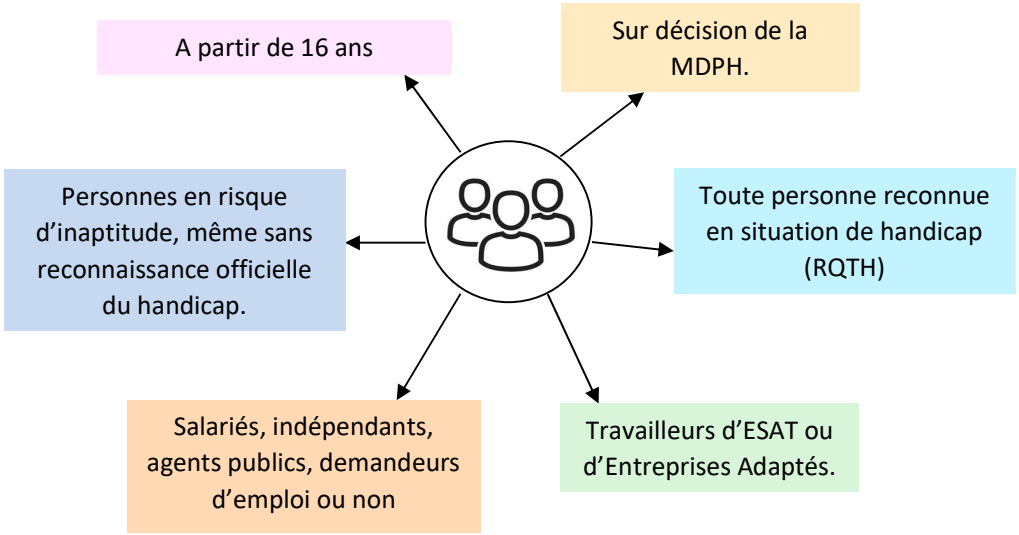
- la présentation de l'établissement et du dispositif,
- l'évaluation des besoins en compensation du handicap,
- l'information sur les modalités de rémunération et la validation de l'option retenue.

Orientations possibles à l'issue du stage :

- Emploi en milieu ordinaire
- Emploi en milieu protégé
- Formation de droit commun ou en ESRP
- Orientation vers une structure adaptée

Le public

L'ESPO accompagne des personnes dès 16 ans, quel que soit leur statut ou leur situation professionnelle. Toute personne reconnue handicapée, en cours de reconnaissance, ou exposée à un risque d'inaptitude et nécessitant un accompagnement médico-psycho-social et professionnel peut intégrer la préorientation. Le dispositif est accessible aux personnes présentant une déficience auditive ou visuelle.



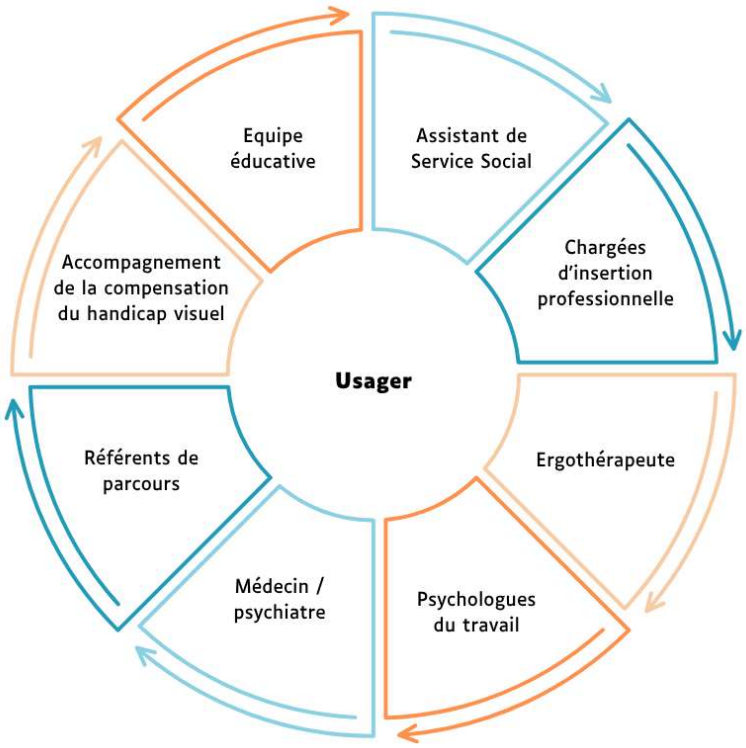
- Les locaux

L'Établissement et Service de Préorientation est implanté au sein des locaux de l'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle situé à Aixe-sur-Vienne.

c) Les prestations communes

L'accompagnement médico-psycho-social et professionnel

L'accompagnement médico-psycho-socio-pédagogique constitue un enjeu fondamental pour l'ESRP, en tant que levier essentiel de réussite du parcours d'insertion des stagiaires et des étudiants accueillis. L'objectif est d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur insertion professionnelle, au-delà de la seule mission de formation, grâce à un accompagnement global et individualisé. Celui-ci repose sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire et s'appuie sur une expertise spécifique dans l'accompagnement des déficiences sensorielles.



L'hébergement

L'internat de l'ESRP constitue un élément essentiel de l'accompagnement global proposé par l'établissement. Il est réparti sur deux étages, accessibles par ascenseurs et escaliers. La capacité d'accueil est de 80 chambres individuelles d'environ 12 m². Celles-ci sont situées sur quatre couloirs comprenant des blocs sanitaires et des douches communes.

Les chambres, individuelles et accessibles (notamment pour les personnes à mobilité réduite ou présentant des déficiences sensorielles), sont aménagées de manière à garantir confort, intimité et accessibilité. Un espace spécifique est réservé à l'accueil des mineurs, afin de répondre à leurs besoins particuliers. En cas de situation nécessitant un aménagement ou une adaptation des conditions d'hébergement, l'usager peut solliciter le responsable des hébergements. Certaines chambres sont également mises à disposition du CH Esquirol pour les usagers de l'UEROS.

L'accueil en internat s'effectue dans le cadre d'un contrat de séjour précisant les conditions d'hébergement ainsi que les droits et obligations de chacun. Les périodes de fermeture sont

communiquées aux usagers dans ce même cadre. Les règles de vie sont définies dans le règlement de fonctionnement en vigueur. Le rangement et l'entretien des chambres relèvent de la responsabilité des usagers, tandis qu'une équipe de ménage assure l'entretien des espaces communs.
Une équipe dédiée assure la présence et la sécurité au sein de l'internat, notamment grâce à des veilleurs de nuit formés à la prévention des risques et à la gestion des situations d'urgence. Les dispositifs de sécurité font l'objet de vérifications régulières et des exercices d'évacuation sont organisés pour garantir la protection des personnes accueillies.
Un accès wifi est disponible pour les usagers souhaitant se connecter à Internet.
Des chambres de repos peuvent être proposées en fonction des besoins spécifiques des personnes accompagnées, afin de favoriser leur récupération et leur maintien dans le parcours.
Pour faciliter le lien social et familial, l'établissement peut mettre ponctuellement à disposition un appartement ou une chambre (hors capacité d'internat) pour l'accueil de visiteurs extérieurs venant rencontrer un usager.



La restauration

Le service de restauration répond à un double objectif : proposer une alimentation équilibrée, variée et adaptée aux besoins de chacun, tout en favorisant des temps de convivialité, de partage et d'intégration au sein de l'établissement.
Les repas sont préparés sur place par une équipe de professionnels qualifiés. Les menus sont élaborés dans le respect des recommandations nutritionnelles et tiennent compte des régimes spécifiques (végétarien, intolérances, allergies, prescriptions médicales ou convictions culturelles).
La restauration est assurée dans un espace collectif accessible et aménagé pour permettre l'accueil de tous. Les horaires (matin, midi et soir) sont adaptés à la vie de l'établissement ainsi que le week-end pour les internes.
Les menus sont transmis chaque semaine aux usagers par voie numérique et affichés à l'entrée du self, avec une information claire concernant la présence d'allergènes.



La tisanerie des internes

Deux espaces tisanerie sont mis à disposition des internes. Ils sont composés d'un micro-onde, d'une bouilloire, deux armoires réfrigérées à compartiment, permettant aux usagers internes de profiter d'une pause thé/café et d'un moment convivial. Chacun est responsable de la bonne tenue de ce lieu. Un règlement intérieur est affiché et doit être respecté.



Entretien des bâtiments

Une équipe assure l'entretien du bâtiment et des extérieurs. Ils effectuent un grand nombre de petits travaux (électricité, plomberie, menuiserie, espaces verts, décoration). Ils sont à votre disposition pour améliorer vos conditions d'accueil et réparer les petits dégâts involontaires.



Logistique

Buanderie : une laverie, située au sous-sol, est mise à disposition des personnes hébergées en internat. Elle est accessible en libre-service afin de favoriser l'autonomie dans la gestion du linge.

Vestiaire : un espace vestiaire, situé au premier étage (couloir A), permet aux personnes accompagnées d'accéder à des vêtements. Après un échange avec l'assistant de service social et le service éducatif, chacun peut essayer et récupérer les habits adaptés à ses besoins. Ce dispositif participe au soutien matériel et à la dignité des personnes.



Le transport

Un service de navette quotidienne est mis en place par l'ESRP afin d'assurer la liaison entre Limoges et le site d'Aixe-sur-Vienne, le matin et le soir. Les horaires de la navette sont organisés de manière à correspondre aux temps de formation.

Les horaires, les points d'arrêt ainsi que les modalités d'obtention des titres de transport sont disponibles auprès du bureau administratif.

4- DESCRIPTION DE L'ACCESSIBILITE

a) Politique d'accessibilité

L'établissement s'engage à garantir l'égalité d'accès à tous les publics, conformément à la réglementation en vigueur (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Les actions menées par l'établissement visent à :

- faciliter l'accès physique aux bâtiments et aux services.
- adapter la communication et les supports d'information.
- former le personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- mettre en œuvre des solutions techniques et organisationnelles pour compenser les limitations fonctionnelles.

b) Accessibilité des différents types de handicap

Type de handicap	Mesures mises en place
Moteur	Accès de plain-pied, rampes, ascenseurs, sanitaires adaptés, places de stationnement réservées, espaces de manœuvre suffisants, chambres et salles de bain adaptées, prêt matériel ergonomique.
Visuel	Signalétique en braille et en relief, contrastes visuels, accompagnement humain, éclairage adaptable, bandes podotactiles, prêt matériel de compensation.
Auditif	Possibilité de communication écrite, sous-titrage des supports vidéo, interprète en LSF sur demande, chambre adaptée.
Psychique, cognitif, Trouble du NeuroDéveloppement (TND)	Pictogrammes et signalétiques claire, documents en FALC (Facile à Lire et à Comprendre), en fonction des besoins prêt matériel de compensation (casque anti-bruit, lumière, pièce calme, fidget toys…).

Accès extérieur :

- cheminement extérieur accessible (bande de guidage)
- stationnement Personne à Mobilité Réduite (PMR)
- entrée principale accessible

Accueil du public :

- comptoir d'accueil accessible
- personnel sensibilisé / formé à l'accueil du public handicapé

Circulations intérieures :

- largeur des circulations conforme
- ressauts / obstacles compensés
- ascenseurs et escaliers adaptés
- signalétique adaptée
- sanitaires accessibles PMR
- espace de restauration adapté
- espace de détente adapté

Véhicules :

- Adaptation PMR

c) Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

L'Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle de l'APSAH a signé plusieurs contrats de maintenance avec différentes entreprises en fonction de chaque installation technique.

Installations techniques	Prestataires de contrôle	Périodicité des contrôles
Ascenseurs - Cuisine N°10579 - Côté Foyer N°72110 - Infirmerie N°10575 - Côté appartement N°105576 - Hall Central N°71460	APAVE	Tous les ans
Porte automatique	RECORD	Tous les 6 mois

d) Modalités d'accueil et d'assistance

Toute personne en situation de handicap a la possibilité de signaler ses besoins spécifiques lors de la prise de contact, au moment de l'inscription ou à tout moment de son parcours, auprès de son référent dédié.

Les aménagements relatifs à l'accessibilité de l'établissement sont coordonnés par la direction du Pôle de Formation et d'Insertion (PFI) en collaboration avec le chef de travaux.

5- LES DEROGATIONS OBTENUES

La mise en accessibilité de cet établissement doit néanmoins faire face à un principe de réalité technique et admettre que certains travaux ne sont pas réalisables. La loi du 11 février 2005 prévoit la possibilité pour les ERP de formuler des demandes de dérogation dans le cadre de situations précisément définies : au titre d'une impossibilité technique, de la préservation d'un patrimoine architectural ou encore d'une disproportion manifeste entre la mise en accessibilité et les conséquences pour l'établissement.

Présentation des dérogations obtenues par arrêté préfectoraux aux règles d'accessibilité :

Cf APSAH / Agenda d'Accessibilité Programmée Associatif

PIECE N°2

6- FORMATION DU PERSONNEL

a) Formation du personnel

Le personnel de l'ESRP et de l'ESPO bénéficie de formations régulières sur :

- l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- la sensibilisation aux différents types de handicap ;
- l'utilisation des équipements et dispositifs d'accessibilité.
- formation interne réalisée par l'équipe du PADV sur la sensibilisation à la déficience visuelle

7- INFORMATIONS ET RESSOURCES RELATIVES A L'ACCESSIBILITE

a) Documents consultables sur demande auprès du service qualité

- Ad'AP Associatif
- Rapports de diagnostics d'accessibilité.
- Comptes rendus / autorisation des travaux réalisés.
- Plans d'aménagements accessibles.
- Maintenance des équipements.

Adresse de contact : qualite.pfi@apsah.asso.fr

b) Observations et suggestions

- Un formulaire de plaintes/réclamations est mis à disposition à l'accueil de l'établissement et peut être utilisé pour tout constats ou remarque concernant l'accessibilité.
- Les observations sont prises en compte dans la démarche qualité de l'ESRP et de l'ESPO.

Adresse de contact : qualite.pfi@apsah.asso.fr

8- ANNEXES

1► Fiche de synthèse accessibilité de l'établissement



Accessibilité de l'établissement

Bienvenue à l' Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle et à l'Etablissement et Service de PréOrientation du Site d'Aixe-sur-Vienne

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☑ oui ☐ non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☑ oui ☐ non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☑
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☑
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☐

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☑ oui ☐ non

→ Le personnel connait le matériel ☑ oui ☐ non

Contact : qualite.pfi@apsah.asso.fr

Consultation du registre public d'accessibilité :

☑ à l'accueil ☑ sur le site internet

N° SIRET : ESRP : 775 716 327 000 17 et ESPO : 775 716 327 00108
Adresse : 17 route de Rignac - 87700 AIXE SUR VIENNE

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017

2► Plaquette informative DMA intitulée ‘’Bien accueillir les personnes handicapées’’

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT, ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- ➥ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➥ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➥ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➥ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➥ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➥ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➥ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➥ Proposez de quoi écrire.
- ➥ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Un stress important ;
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MEEM-MLHD/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou

3► Formations du personnel 2026-2025-2024

2026					
Intitulé de la formation	Période de réalisation		Nombre de salariés	Théorique/stagiaire	Nb heures réalisés
	Du	Au			
Traumas et thérapie cognitivo-comportementale adaptée aux personnes autiste	11/05/2026	11/05/2026	1	7	7
Vineland II - échelle d'évaluation du comportement socio adaptatif	08/06/2026	09/06/2026	1	14	14
La société au cœur des parcours en addictologie : de la prévention au rétablissement	05/06/2026	05/06/2026	1	7	7
Gestion des évènements indésirables	18/06/2026	18/06/2026	1	7	7
Bientraitance	26/08/2026	26/08/2026	1	7	7
TSA La question du diagnostic différentiel	02/03/2026	04/03/2026	1	21	21
PRAP	19/03/2026	02/04/2026	7	14	98
SST	06/07/2026	06/07/2026	3	7	21
AUTOCAD 2D	18/05/2026	20/05/2026	1	21	21
Démarche en réhabilitation psychosociale	28/04/2026	28/04/2026	1	4	4
La société au cœur des parcours en addictologie : de la prévention au rétablissement	05/06/2026	05/06/2026	1	7	7
Traumas et thérapie cognitivo-comportementale adaptée aux personnes autiste	11/05/2026	11/05/2026	1	7	7
Vineland II - échelle d'évaluation du comportement socio adaptatif	08/06/2026	09/06/2026	1	14	14
AUTOCAD 3D	30/09/2026	02/10/2026	1	21	21
Habilitation électrique BS	02/11/2026	03/11/2026	1	10,5	10,5
Habilitation électrique B2V BR BC	03/03/2026	04/03/2026	1	10,5	10,5
Habilitation électrique B2V BR BC	03/03/2026	04/03/2026	1	10,5	10,5
Formation Continue Obligatoire du Transport de Voyageurs (FCO)	12/10/2026	16/10/2026	1	35	35
Détection et signalement de la maltraitance et violence	juil-26	01/07/2026	25	7	175
Gestion des événements indésirables	juil-26	01/07/2026	26	7	182
Bientraitance	2026	2026	60	7	420
MAC Formateur PRAP	21/09/2026	23/09/2026	1	21	21
ODOO : découvrir les achats	19/03/2026	19/03/2026	1	3	3
ODOO : découvrir le CRM	02/04/2026	02/04/2026	1	3	3
MAC Formateur SST	02/02/2026	04/02/2026	1	21	21
Programme MOSAIC de référence	05/03/2026	06/03/2026	1	28	28
TSA La question du diagnostic différentiel	02/03/2026	04/03/2026	1	21	21
IA et pédagogie	22/01/2026	23/01/2026	1	14	14
Diplôme en neuropédagogie	mars-26	avr-27	1	205	205
OptiFex	03/02/2026	05/02/2026	1	21	21
OptiFex	03/02/2026	05/02/2026	1	21	21

2025					
Intitulé de la formation	Période de réalisation		Nombre de salariés	Théorique /stagiaire	Nb heures réalisés
	Du	Au			
Recyclage SSIAP 2	01/12/2025	02/12/2025	1	14	14
Recyclage SST	25/02/2025	25/02/2025	5	7	35
Fiches de poste et référentiel emploi et compétences GEPP	11/03/2025	12/03/2025	1	14	14
Accueillir et accompagner les jeunes	25/03/2025	25/03/2025	2	6	12
Recyclage habilitation électrique	14/04/2025	15/04/2025	1	10,5	10,5
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	07/04/2025	08/04/2025	8	14	112
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	10/04/2025	10/04/2025	7	7	49
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	15/05/2025	15/05/2025	11	7	77
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	30/06/2025	03/07/2025	15	14	168
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	19/05/2025	20/05/2025	5	14	70
Elaboration de la charte de bientraitance	23/06/2025	23/06/2025	10	7	70
Accompagner un parcours de formation en milieu ordinaire	24/06/2025	24/06/2025	1	7	7
Accompagner un parcours de formation en milieu ordinaire	26/04/2025	26/04/2025	1	7	7
Perfectionnement formateur PRAP	03/06/2025	05/06/2025	1	21	21
Maitrise opérationnelle des bonnes pratiques d'hygiène "Audit"	10/06/2025	10/06/2025	2	7	14
Maitrise opérationnelle des bonnes pratiques d'hygiène	08/07/2025	09/07/2025	7	14	98
Savoir gérer efficacement des entretiens	07/07/2025	11/07/2025	27	7	189
Faire avancer les pratiques grâce à recherche en réhabilitation	14/10/2025	14/10/2025	2	6,15	12,3
Accueil des personnes trans	12/06/2025	13/06/2025	1	14	14
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	07/04/2025	08/04/2025	1	14	14
Distanciation et posture professionnelle dans la relation d'accompagnement	19/05/2025	20/05/2025	2	14	28

2024					
Intitulé de la formation	Période de réalisation		Nombre de salariés	Théorique /stagiaire	Nb heures réalisés
	Du	Au			
PEMP R486 initial	09/12/2024	11/12/2024	1	21	21
R489 recyclage	02/07/2024	03/07/2024	1	14	14
Hygiène des locaux	01/01/2024	31/12/2024	6	7	42
Nutrition et handicap	19/11/2024	19/11/2024	1	5	5
Certificat individuel professionnel	01/01/2024	31/12/2024	1	7	7
Sensibilisation à la démarche en réhabilitation psychosociale	20/03/2024	20/03/2024	1	4	4
Sensibilisation à la démarche en réhabilitation psychosociale	31/01/2024	31/01/2024	1	4	4
Adolescence et sexualité	14/10/2024	15/10/2024	2	14	28
L'autisme au féminin	04/11/2024	04/11/2024	21	7	147
Handicap psychique et formation : quelles adaptations pédagogiques ?	08/07/2024	08/07/2024	8	7	56
Handicap psychique et formation : quelles adaptations pédagogiques ?	09/07/2024	09/07/2024	10	7	70
Journée annuelle RPS	15/10/2024	15/10/2024	2	7	14
Pass'avenir	19/09/2025	26/09/2024	1	6	6
SSIAP 1 Recyclage	26/03/2024	28/03/2024	1	21	21
SST Recyclage	08/01/2024	08/01/2024	1	7	7
L'autisme au sein des troubles du neuro développement	01/01/2024	31/12/2024	9	NC	NC
Evaluer les compétences développementales et cognitives du sujet avec un déficit sensoriel	01/01/2024	21/12/2024	1	14	14
Apprentissage de la LSF Niveau A2	08/01/2024	12/04/2024	1	150	150
Handicap psychique et formation : quelles adaptations pédagogiques ?	09/07/2024	09/07/2024	1	7	7

4► Calendrier de la mise en place de l'Ad'AP

Période 1 : du 01/01/2016 au 31/12/2016

Thème	Actions à réaliser	Etat d'avancement*
Signalétique et repères tactiles	Installer un cheminement orientant vers l'accueil	Réalisé
	Installer une signalétique d'orientation indiquant le couloir administratif	Réalisé
	Contraster les interrupteurs lumineux	En cours de réalisation
	Installer un élément de signalétique indiquant la sortie du sous-sol au hall	Non réalisé
	Contraster les équipements dans la laverie	Réalisé
	Installer un élément de signalétique d'orientation vers gymnase	Réalisé
	Installer un élément de signalétique « bureau du gymnase »	Non réalisé
	Installer un élément de signalétique sanitaire adapté pour les sanitaires côté « CDR »	Réalisé
	Installer un élément de signalétique sanitaire adapté pour les sanitaires « couloir préparatoire »	Réalisé
	Installer un élément de signalétique orientant vers les ateliers	Réalisé
	Installer un élément de signalétique sur les portes des salles de formation (6)	Non réalisé
	Installer un élément de signalétique sanitaire adapté pour les sanitaires « couloir ateliers »	Réalisé
	Installer des bandes adhésives à 1.10m et 1.60m sur la porte vitrée en « PREORIENTATION »	Réalisé
	Indiquer l'entrée sur l'atelier dans la « PREORIENTATION »	Réalisé
	Installer des éléments d'information sur les portes de l'atelier « LOGISTIQUE »	Réalisé
	Installer un repère tactile au sol pour prévenir de la présence du tableau électrique	Non réalisé
	Ajouter des éléments d'information sur les portes du couloir « TERTIAIRE »	Non réalisé
	Installer une signalétique orientant vers le sanitaire adapté dans les couloirs de l'internat (éléments à prévoir : 4)	Réalisé
	Installer un élément de signalétique orientant vers la sortie depuis le « SERVICE API »	Réalisé
	Peindre l'encadrement des portes (110)	Non réalisé
	Installer des numéros de porte contrastés (110)	Non réalisé
	Installer une signalétique d'orientation vers le bureau « MEDECIN » et « PSYCHIATRE »	Réalisé
	Installer une signalétique indiquant le sanitaire « COULOIR SIEGE APSAH»	Non réalisé
	Installer une signalétique indiquant les couloirs de l'internat	Réalisé
	Installer une signalétique indiquant les sanitaires dans le garage « SECTION OPHO »	Non réalisé
	Mettre un repère tactile prévenant de l'arrêt du rail de self	Non réalisé
	Installer un appel de vigilance à 0.50 m du bord de la première marche (5)	Réalisé
Extérieurs Actions à	Remplacer la grille d'évacuation des eaux des portails	Réalisé
	Installer des poignées de portail contrastées et préhensibles	Non réalisé
	Installer un repère tactile au niveau de la boîte à lettres	Non réalisé

répartir sur 3 ans	Installer une signalétique d'orientation vers la section OPHO	Non réalisé
	Installer des bandes d'aide à l'orientation donnant accès à l'entrée principale	Réalisé
	Redimensionner, redessiner les places de stationnement adapté et placer des panneaux de signalisation	Réalisé
	Réaménager l'entrée principale du bâtiment	Réalisé
	Installer des bandes adhésives à 1.10m et 1.60m du sol	Réalisé
	Reprendre le palier de la porte donnant sur restaurant	Non réalisé
	Contraster les poignées de porte donnant sur les extérieurs	Non réalisé
	Installer une signalétique adaptée côté « sortie secondaire stagiaires »	Non réalisé
	Réaménager le palier de porte de la « sortie secondaire stagiaires »	Non réalisé
	Régler le ferme-porte côté « sortie secondaire stagiaires »	Réalisé
	Reprendre la pente de stationnement	Non réalisé
	Installer une bande d'aide à l'orientation pour prévenir de l'entrée côté salles de formation	Réalisé
	Réaménager le palier de la porte côté salles de formation	Réalisé
	Installer des éléments d'information sur les portes des ateliers donnant sur le quai	Non réalisable : ce n'est pas un accès public
	Reconfigurer l'escalier côté quai des ateliers	Réalisé
	Reconfigurer l'escalier longeant l'atelier entretien	Réalisé
	Aménager un bateau conforme donnant accès du le terrain de sport extérieur	Réalisé
	Reprendre le cheminement accessible longeant le terrain de sport	Réalisé
	Réaménager l'escalier côté section OPH	Réalisé
	Flécher l'accès au cheminement accessible	Non réalisé
	Aménager un bateau permettant d'accéder au parc par la rampe d'accès côté OPHO	Réalisé
	Installer un éclairage dans le parc	Réalisé
	Ajouter une signalétique d'orientation sur la porte côté « salle des formateurs »	Non réalisé
	Remplacer la porte côté « salle des formateurs »	Non réalisé
	Réaménager l'escalier du parc côté administration	Réalisé
	Aménager une rampe à côté de l'escalier du parc côté administration	Réalisé
	Réaménager l'entrée côté « Salle Saint Riquier »	En cours de réalisation
	Installer une signalétique d'information sur le bâtiment « Section OPHO »	Réalisé
	Automatiser la porte du garage « Section OPHO »	Non réalisé
	Changer la porte donnant sur le bureau des formateurs « Section OPHO » et réaménager le palier	Non réalisé
	Aménager un cheminement accessible pour l'accès aux serres	Réalisé
Circulations	Changer les portes à double vantail dans le sous-sol	Réalisé
	Régler le ferme-porte (15)	Réalisé
	Restructurer le vestiaire « PROTHESE DENTAIRE »	Réalisé
	Reconfigurer la salle en « SECTION OPHO »	Réalisé
	Reconfigurer le bureau des formateurs « SECTION OPHO »	Non réalisé
	Compenser le ressaut à l'intérieur des serres	Non réalisé
	Restructurer le cheminement entre les tables de culture dans les serres	Réalisé

	Reprendre le sol du cheminement dans les serres	Non réalisé

Période 2 : du 01/01/2017 au 31/12/2017

Thème	Actions à réaliser	Etat d'avancement*
Ascenseur	Changer l'ascenseur	Réalisé
Mobilier et équipement Actions à réaliser sur 2 ans	Installer le registre entrées-sorties sur un rail pour le rendre accessible	Réalisé
	Repositionner la sonnette à l'accueil	Réalisé
	Réaménager le bureau « admission des stagiaires »	Réalisé
	Rehausser le mobilier	Réalisé
	Installer une patère accessible dans la salle « Saint Riquier »	Non réalisé
	Installer dispositif d'allumage automatique de lumière (8)	Réalisé
	Remplacer le tapis dans le self	Réalisé
	Installer un évier adapté (3)	Non réalisé
	Installer un tableau réglable en hauteur	Réalisé
	Installer un nouveau bar	Réalisé
	Installer une patère accessible dans les salles de préparatoire (5)	Non réalisé
	Réorganiser le bureau des formateurs « couloir préparatoire »	Réalisé
	Réorganiser le bureau des formateurs « PREORIENTATION »	Non réalisé
	Aménager un vestiaire accessible (3)	Non réalisé
	Créer 4 chambres adaptées	Réalisé
	Réaménager le bureau « CHARGE D'INSERTION »	Non réalisé
	Abaisser les sonnettes des chambres réservées aux personnes sourdes	Non réalisé
	Aménager une banque d'accueil dans la « SECTION OPHO »	Non réalisé

Période 3 : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Thème	Actions à réaliser	Etat d'avancement*
Escaliers	Reconfigurer l'escalier côté salle "St Riquier"	En cours de réalisation
	Aménager une rampe adaptée	En cours de réalisation
	Reconfigurer l'escalier "couloir Préparatoire"	Dérogation
	Reconfigurer l'escalier "couloir ateliers"	Dérogation
	Reconfigurer l'escalier "hall"	Dérogation
	Reconfigurer les deux escaliers latéraux	Dérogation
Extérieurs Actions à réaliser sur 3 ans	Remplacer la grille d'évacuation des eaux des portails	Réalisé
	Installer une signalétique d'orientation vers la section OPHO	Non réalisé
	Installer des bandes d'aide à l'orientation donnant accès à l'entrée principale	Réalisé
	Redimensionner, redessiner les places de stationnement adapté et placer des panneaux de signalisation	Réalisé
	Réaménager l'entrée principale du bâtiment	Réalisé
	Installer des bandes adhésives à 1.10m et 1.60m du sol	Réalisé
	Reprendre le palier de la porte donnant sur restaurant	Réalisé
	Contraster les poignées de porte donnant sur les extérieurs	Non réalisé

	Installer une signalétique adaptée côté « sortie secondaire stagiaires »	Réalisé
	Réaménager le palier de porte de la « sortie secondaire stagiaires »	Réalisé
	Régler le ferme-porte côté « sortie secondaire stagiaires »	Réalisé
	Reprendre la pente de stationnement	Dérogation
	Installer une bande d'aide à l'orientation pour prévenir de l'entrée côté salles de formation	Réalisé
	Réaménager le palier de la porte côté salles de formation	Réalisé
	Installer des éléments d'information sur les portes des ateliers donnant sur le quai	Réalisé
	Reconfigurer l'escalier côté quai des ateliers	Dérogation
	Reconfigurer l'escalier longeant l'atelier entretien	Dérogation
	Aménager un bateau conforme donnant accès du le terrain de sport extérieur	Réalisé
	Reprendre le cheminement accessible longeant le terrain de sport	Réalisé
	Réaménager l'escalier côté section OPHO	Dérogation
	Aménager un bateau permettant d'accéder au parc par la rampe d'accès côté OPHO	Réalisé
	Installer un éclairage dans le parc	Réalisé
	Remplacer la porte côté « salle des formateurs »	Dérogation
	Réaménager l'escalier du parc côté administration	Dérogation
	Aménager une rampe à côté de l'escalier du parc côté administration	Réalisé
	Réaménager la pente côté « Salle Saint Riquier »	En cours de réalisation
	Réaménager l'entrée côté « Salle Saint Riquier »	En cours de réalisation
	Installer une signalétique d'information sur le bâtiment « Section OPHO »	Réalisé
	Aménager un cheminement accessible pour l'accès aux serres	Réalisé

Période 4 : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Thème	Actions à réaliser	Etat d'avancement*
Ascenseur	Changer l'ascenseur	Réalisé
Mobilier et équipement Actions à réaliser sur 2 ans	Installer le registre entrées-sorties sur un rail pour le rendre accessible	Réalisé
	Repositionner la sonnette à l'accueil	Réalisé
	Réaménager le bureau « admission des stagiaires »	Réalisé
	Rehausser le mobilier	Réalisé
	Installer une patère accessible dans la salle « Saint Riquier »	Non réalisé
	Aménager l'espace « bar » dans le foyer	Réalisé
	Installer une patère accessible dans les salles de préparatoire (5)	Non réalisé
	Réorganiser le bureau des formateurs « couloir préparatoire »	Réalisé
	Réorganiser le bureau des formateurs « PREORIENTATION »	Réalisé
	Aménager un vestiaire accessible (3)	Réalisé
	Créer 4 chambres adaptées	Réalisé

Période 5 : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Thème	Actions à réaliser	Etat d'avancement*
Extérieurs Actions à réaliser sur 3 ans	Remplacer la grille d'évacuation des eaux des portails	Réalisé
	Installer une signalétique d'orientation vers la section OPH	Non réalisé
	Installer des bandes d'aide à l'orientation donnant accès à l'entrée principale	Réalisé
	Redimensionner, redessiner les places de stationnement adapté et placer des panneaux de signalisation	Réalisé
	Réaménager l'entrée principale du bâtiment	Réalisé
	Installer des bandes adhésives à 1.10m et 1.60m du sol	Réalisé
	Contraster les poignées de porte donnant sur les extérieurs	Non réalisé
	Installer une signalétique adaptée côté « sortie secondaire stagiaires »	Non réalisé
	Réaménager le palier de porte de la « sortie secondaire stagiaires »	Non réalisé
	Régler le ferme-porte côté « sortie secondaire stagiaires »	Réalisé
	Reprendre la pente de stationnement	Dérogation
	Installer une bande d'aide à l'orientation pour prévenir de l'entrée côté salles de formation	Réalisé
	Réaménager le palier de la porte côté salles de formation	Non réalisé
	Installer des éléments d'information sur les portes des ateliers donnant sur le quai	Non réalisé
	Reconfigurer l'escalier côté quai des ateliers	Réalisé
	Reconfigurer l'escalier longeant l'atelier entretien	Réalisé
	Aménager un bateau conforme donnant accès du le terrain de sport extérieur	Réalisé
	Reprendre le cheminement accessible longeant le terrain de sport	Réalisé
	Réaménager l'escalier côté section OPHO	Dérogation
	Aménager un bateau permettant d'accéder au parc par la rampe d'accès côté OPHO	Réalisé
	Installer un éclairage dans le parc	Réalisé
	Ajouter une signalétique d'orientation sur la porte côté « salle des formateurs »	Non réalisé
	Remplacer la porte côté « salle des formateurs »	Non réalisé
	Réaménager l'escalier du parc côté administration	Réalisé
	Aménager une rampe à côté de l'escalier du parc côté administration	Réalisé
	Installer une signalétique d'information sur le bâtiment « Section OPH »	Réalisé
	Automatiser la porte du garage « Section OPH »	Non réalisé
	Changer la porte donnant sur le bureau des formateurs « Section OPHO » et réaménager le palier	Non réalisé
	Aménager un cheminement accessible pour l'accès aux serres	Réalisé
Eclairage	Ajouter des points d'éclairage dans le couloir administratif	Réalisé
	Ajouter des points d'éclairage dans les couloirs du sous-sol	Réalisé
	Changer l'éclairage dans les couloirs du sous-sol	Réalisé
	Renforcer l'éclairage dans le sanitaire RDC couloir foyer	Non réalisé
	Renforcer l'éclairage dans le couloir « Préparatoire »	Réalisé
	Ajouter des points d'éclairage dans le couloir des ateliers	Réalisé

	Ajouter des points d'éclairage dans les SAS donnant sur chaque atelier	En cours de réalisation
	Renforcer l'éclairage dans l'internat	Réalisé

Période 6 : du 01/01/2021 au 31/12/2021

Thème	Actions à réaliser	Etat d'avancement*
Ascenseur	Changer l'ascenseur	Réalisé
Sanitaires	Réaménager le sanitaire RDC "côté CDR"	Prévisionnel 2027
	Réaménager le sanitaire "couloir atelier"	Prévisionnel 2026
	Réaménager le sanitaire "couloir B"	Réalisé
	Réaménager le sanitaire "couloir A"	Réalisé
	Réaménager le sanitaire "Siège APSAH"	Prévisionnel 2028
	Réaménager le sanitaire "couloir D"	Prévisionnel 2028
	Réaménager le sanitaire "couloir C"	Réalisé